

# J'Hasnon's

Le mensuel d'information de la ville d'Hasnon

## Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs, chers amis,

En cette période difficile liée au virus Covid-19, il m'a semblé opportun de m'adresser de nouveau à vous afin de vous informer des mesures mises en place au niveau de la Commune, de vous assurer de notre soutien indéfectible et enfin vous rappeler ce besoin de solidarité qui reste extrêmement fort, et s'impose à nous tous.

Tandis que les personnels soignants donnent à chaque instant le meilleur d'eux-mêmes auprès des malades, cette période sans précédent requiert pour chacun d'entre nous le comportement le plus approprié et il demeure absolument nécessaire de respecter les gestes barrières.

Garants du maintien du service public et du lien social, nous sommes à vos côtés chaque jour, en particulier auprès de nos aînés, mais aussi des personnes les plus fragiles ou isolées, qui ont particulièrement besoin de notre attention.

Les services publics nécessaires ont été maintenus et il est essentiel que vous soyez informés de ce que nous faisons et de tout ce qui se passe dans notre commune. Dans ce numéro d'avril, vous trouverez ainsi la majeure partie de ces mesures qui ont été engagées par l'équipe municipale pour soutenir et accompagner le plus grand nombre d'entre vous. Dans le contexte actuel, ce lien entre la Commune et ses habitants me semble essentiel.

Cordialement,  
Yannick NISON



*Mentions légales:*

Flash infos de la ville d'Hasnon  
Directeur de la publication: Yannick Nison  
Conception, réalisation et impression: Service Communication  
03.27.21.67.15 communication@hasnon.fr  
Rédaction: Jacques Wolfer, Commission Communication

## En bref

### □ Inscriptions école de Grand-Bray

Pour les inscriptions de la rentrée de septembre à l'école de Grand-Bray, vous pouvez joindre Monsieur VERMEULEN à l'adresse suivante : [ce.0591322s@ac-lille.fr](mailto:ce.0591322s@ac-lille.fr)

### Etat civil

#### Naissances

Celien DELOFFRE né le 8 mars.

#### Décès

Marc RENONCOURT décédé le 4 mars à l'âge de 31 ans.

Laurence TABARY née DEPRETZ décédée le 7 mars à l'âge de 58 ans.

Patrick SKRZYPCZAK décédé le 5 avril à l'âge de 65 ans.

Lourdes VINCENT décédé le 6 avril à l'âge de 88 ans.

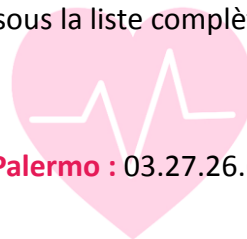
Regis BERGER décédé le 10 avril à l'âge de 61 ans

## Erratum

Rectification des informations émises dans le numéro de mars du journal municipal et concernant les différents cabinets infirmiers libéraux présents sur Hasnon.

Nous vous prions de bien vouloir en trouver ci-dessous la liste complète :

- **Laetitia Balier** : 06.89.39.31.26
- **Cathy Muller** : 06.70.60.09.61
- **Nadège Vanbaelinghem, Julien Leclerc, Mélissa Palermo** : 03.27.26.62.20
- **Béatrice Berteaux** : 03.27.27.49.52
- **Isabelle Vanhuysse** : 06.76.99.22.21
- **Sylvie Theret** : 06.72.05.57.15



## Les services de la commune

A partir du 11 mai l'accès au cimetière sera possible sans rendez-vous aux horaires habituels (8h-19h).

Depuis le 30 avril, vous avez de nouveau la possibilité de vous rendre le jeudi au Marché situé sur la place Clément LARIVIERE.



## Aide aux courses

Depuis le 23 mars nous avons mis en place un service d'aide aux courses de 1<sup>ère</sup> nécessité destiné aux personnes les plus fragiles. Nous vous rappelons qu'en cas de besoin vous devez contacter la Mairie au 03 27 21 67 17 aux heures d'ouverture.

## Distribution des chocolats de Pâques

Malgré la crise exceptionnelle que nous vivons depuis 6 semaines, le dimanche 12 avril, quelques colistiers des deux listes ont distribué aux enfants de notre commune des friandises et des chocolats en échange d'un dessin.



## Réouverture des déchetteries



Le SIAVED (Syndicat Interarrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets) a annoncé la réouverture aux particuliers de la déchetterie de Saint Amand depuis le mercredi 29 avril. Attention de bien suivre les recommandations sanitaires : se munir de son attestation de déplacement dérogatoire (déplacements de première nécessité) durant la période de confinement et de son pass'déchets.

Les usagers devront également et obligatoirement être équipés d'un masque et de gants (non fournis). Penser aussi à vous munir de pelles et balais pour décharger, car le personnel des déchetteries ne prêtera aucun matériel. Deux personnes maximum sont autorisées dans les véhicules, et la patience sera de mise, au vu de l'affluence attendue. Horaires exceptionnels : du lundi au vendredi inclus de 9 heures à 17 heures sans interruption (fermeture samedi, dimanche et jours fériés).

Le ramassage des encombrants est possible sur rendez-vous au SIAVED ( Tél.0 800 77 55 37).



## Association Hasnon toujours

Le 1er mai l'association Hasnon Toujours, présidée par Claude KUBICZEK a remis un brin de muguet aux résidents de l'EHPAD et à son personnel qui ont beaucoup apprécié cette initiative.



## Fabrication et distribution des masques



Avec l'aide des couturières hasnonaises, nous avons aujourd'hui confectionné un peu plus de 1100 masques adultes et environ 280 masques enfants. Actuellement, nous en avons distribués près de 500 pour les adultes et 90 pour les enfants. Nous adressons un grand merci aux Couturières ainsi qu'à toutes les personnes qui nous ont offert du tissu, de l'élastique et du fil nécessaires à leur confection.

Afin d'obtenir vos masques, vous devez appeler la mairie au 03.27.21.67.17 aux heures d'ouverture:

lundi de 15 h à 17h30, du mardi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30, et le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.

La distribution est assurée par l'équipe municipale 2 fois par semaine, au fur et à mesure des demandes.

**A réception de la dotation de la Région, un masque par habitant sera distribué par nos soins dans vos boîtes aux lettres.**

## Restos du cœur

Le responsable de l'antenne, Joël CHOTEAU, nous a informés de la reprise des Restos du cœur depuis le 23 avril à l'Espace solidarité, un jeudi sur deux, de 10h00 à 12h00.

Sachez également que les inscriptions sont toujours possibles.



## POINT SUR LA RENTRÉE DES ÉCOLES APRÈS LE CONFINEMENT

La réouverture des 3 écoles était soumise à des modalités bien précises, imposées et menées par l'Etat :

- Le passage de notre département en zone verte
- La transmission du protocole sanitaire à l'Inspection de l'Education Nationale et à la municipalité
- L'adaptation de ce protocole sanitaire à la configuration des locaux des 3 écoles et validé par une commission sanitaire
- La mise en place d'un Conseil d'école extraordinaire au sein des 3 écoles et ce dès la date du déconfinement confirmé (selon la couleur de la zone) soit peut-être le 11 mai.

Dans le meilleur des cas, les écoles auraient pu ouvrir dans les jours suivant cette date du 11 mai mais, malheureusement, pas dans les conditions d'accueil et pas dans une approche et continuité pédagogique telles qu'elles existaient avant le confinement.

En effet, outre l'application des gestes barrières, devaient être appliqués très strictement :

- Le cloisonnement des groupes restreints d'élèves accueillis
- Le non croisement de ces groupes à l'entrée et à la sortie de l'école tout comme au sein des locaux
- La désinfection régulière (plusieurs fois/jour) des lieux par des agents de la municipalité.

Par ailleurs, le maintien de la garderie et de la cantine était totalement déconseillé ceci afin de limiter le brassage des élèves. Les repas pris en classe étaient préconisés, chaque élève devant, de ce fait, venir avec son repas froid en conditionnement isotherme.

En concertation avec Monsieur André DESMEDT, Monsieur le Maire Yannick NISON a pris la décision de ne pas rouvrir les écoles (**arrêté du Maire N° 2020/32**) afin de protéger, au mieux, les élèves, les enseignants et les agents de la municipalité. En effet à ce jour, les préconisations sanitaires, très strictes, ne sont pas applicables dans nos écoles.

Le travail scolaire à distance qui est proposé par les enseignants depuis le confinement se poursuivra jusqu'aux vacances d'été. Bien entendu, les enfants de moins de 6 ans sont toujours accueillis à l'école.

Par ailleurs, pour les mêmes raisons invoquées ci-dessus il n'y aura pas de centre de loisirs cet été.

# L'EHPAD Noel Leduc : protéger et préserver le lien

Dès les premiers jours de l'épidémie, l'EHPAD a mis en place un véritable plan d'action pour protéger la santé des résidents et des équipes, tout en favorisant le plus possible le lien avec les familles et les acteurs du quotidien.



## Les actions réalisées par le personnel :

### Protection contre le virus

Jusqu'alors nous avons réussi à protéger l'ensemble des résidents du virus.

Aucun cas de Covid 19 ni parmi les résidents ni parmi l'équipe à ce jour.

Cette protection a été permise grâce à la fermeture de l'établissement très en amont.

En effet, dès le 6 Mars nous avons limité les visites pour finalement fermer totalement notre établissement aux extérieurs dès le 10 Mars 2020.

Chaque membre du personnel a été sensibilisé aux gestes barrières.

Le port du masque est obligatoire au sein de l'établissement depuis le 25 Mars 2020 et tout le personnel porte une tenue professionnelle.

L'équipe a été renforcée afin de pouvoir maintenir un accompagnement de qualité.

### Pour maintenir le lien avec les familles

Dès la fermeture de l'établissement, l'équipe s'est organisée pour maintenir le lien avec les proches grâce à des appels en visio-conférence mais également grâce à la mise en place de Famileo, qui permet la création d'une gazette personnalisée pour chaque résident accueilli.

Les familles reçoivent un mail informatif chaque semaine et prennent régulièrement des nouvelles de leur proche.

Les visites des familles ont repris depuis 30 avril mais celles-ci suivent un protocole très strict : un seul visiteur à la fois, celui-ci reste à l'extérieur, et la visite ne peut pas excéder 30 minutes.

Que ce soit pour les appels en visio-conférence ou pour les visites, les proches prennent rendez-vous en ligne grâce à la plateforme Doodle. Si le proche ne sait pas utiliser celle-ci, il prend rendez-vous par téléphone.

### Soutien de l'extérieur

Nous avons été fortement soutenus par les familles mais également par des particuliers pendant cette période de crise.

Ces nombreuses marques de considération nous ont apporté beaucoup de courage et de motivation.

## Déplacement lors du déconfinement

A partir du 11 mai l'attestation de déplacement dérogatoire ne sera plus nécessaire pour les distances inférieures à 100km du domicile. Les déplacements à plus de 100km ne seront possibles que pour un motif impérieux, familial ou professionnel".

Exemples de motifs impérieux :

Un "motif professionnel" : "des transporteurs routiers qui doivent faire de longues distances, traverser plusieurs départements, plusieurs régions."

Un "motif familial impérieux" : "Personne devant s'occuper d'un proche fragile".

**En résumé :** "la philosophie du gouvernement est toujours de faire confiance et d'éviter de se déplacer au maximum entre les régions et les départements. Quand vous n'aurez pas le choix, vous pourrez le faire, mais leur objectif est vraiment d'éviter les brassages de population."



## La pandémie et ma santé

**Même en période de pandémie, il est indispensable de continuer à veiller sur sa santé.**

Les hôpitaux, outre les malades du Covid (en baisse fort heureusement sur le CH de Valenciennes), voient arriver dans leurs services des patients souffrant de maladies chroniques qui n'ont plus pris soin de leur santé depuis le début du confinement et dont la prise en charge tardive compromet les chances de guérison.

Les médecins traitants ne voient plus en consultation les patients nécessitant un suivi régulier.

Ne pas prendre soin de sa santé et ne pas continuer à se faire suivre par son référent médical, c'est risquer une aggravation de toute maladie chronique avec, dans certains cas, un pronostic vital engagé.

Actuellement, les circuits de prise en charge sont bien organisés (Covid et non Covid) chez les médecins libéraux et dans les centres hospitaliers.

**Ne négligez pas votre santé, ne reportez pas un RDV médical, n'hésitez pas à contacter par téléphone votre médecin et/ou le 15 en cas d'urgence vitale.**